Extrait N° 7 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 25 FEVRIER 2005

L'an deux mil cinq, le vingt cinq février, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 16 février 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 20.

Le Maire,

Présents : MM. MONDON René - LESQUELIN Jean Hugues - ABELARD Georges - Mme BAILLIF Line Rose - DENNEMONT Jean Daniel - ESCHYLE Gilles – BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline née BRABANT - Mme SERMANDE Philomène née BANOR - Mme MEZINO Sylvaine Née RIVIERE – Mme MARA Simone née GADO - AARON Jean Marc - Mme MARCHAND Gladys née POTTER – TOUPIN Jean René — Mme LAMOLY Viviane née CRAMPE – Mlle CADAS Virginie - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle née GRONDIN – FRINGUE Mickaël -

Absents : M. HOARAU Alex - Mme CADERBY Armande née PERSEE - FERRERE Eric - RIVIERE Raphaël - Mme GRONDIN Céline – RIVIERE Lucien – Mme GATELLE Benoite - DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. GRONDIN Jules a donné mandat à M. DENNEMONT Michel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 7 / Electrification rurale – Programme 2005
- Listage des opérations
- Approbation du plan de financement

Le conseil est appelé à se prononcer sur la liste des extensions, renforcements et créations de postes à imputer au programme d'électrification rurale 2005.

Le contenu de cette liste est annexé à la présente délibération.

Globalement, le programme de travaux est évalué à **359 492.33 € TTC.**

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

A ce montant, il convient d'ajouter :

- les études techniques pour environ : 26 000 € TTC
- le suivi des travaux pour environ : 14 000 € TTC

Cette opération est susceptible de bénéficier d'un financement au titre du FACE, soit le plan suivant :

▪ Montant TTC…….. 399 492.33 €
=> FACE 72.43 %..... 289 352.29 €
=> Commune 27.57 %..... 110 140.04 €

Le conseil est invité à :

- se prononcer sur le principe des travaux et à arrêter le contenu de la liste du programme ER 2005

- approuver le plan de financement proposé,

- solliciter du SIDELEC, l'obtention des crédits FACE correspondants

- autoriser le Maire à procéder à des modifications de la liste des travaux selon les priorités et l'avancement effectif des travaux dans le cadre de l'enveloppe globale des crédits obtenus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- arrête le contenu de la liste du programme d'électrification rurale 2005 tel que visé en annexe

- approuve le plan de financement proposé

- autorise le Maire à solliciter du SIDELEC l'obtention des crédits FACE correspondants

- autorise le Maire à procéder à des modifications de la liste des travaux selon les priorités et l'avancement effectif des travaux dans le cadre de l'enveloppe globale des crédits obtenus.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS